

L'AVENIR DES PETITES MUNICIPALITÉS RURALES
DANS LES MILIEUX D'AGRICULTURE INTENSIVE AU
QUÉBEC

LE CAS DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ À
LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE
ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

SAINT-HYACINTHE, LE 19 AVRIL 2007

Message aux commissaires

Madame, Messieurs,

Notre réflexion locale sur l'avenir de notre agriculture et les activités qui lui sont connexes a en quelque sorte toujours eu cours chez nous et ce, depuis plusieurs années déjà. Nous considérons heureux que la mise sur pied de la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois* nous offre cette opportunité de pousser encore plus loin cette réflexion qui est la nôtre. Nous trouvons plus heureux encore que cela puisse également nous permettre d'inviter d'autres instances, dont le gouvernement du Québec, à mieux connaître et comprendre l'essentiel des réalités auxquelles des petites municipalités rurales comme la nôtre sont confrontées.

Dans l'ensemble, ces petites ou grandes réalités locales qui sont effectivement les nôtres sont devenues au fil des ans des réalités avec lesquelles nous sommes appelés à composer de plus en plus difficilement, dans les contextes socio-économique et budgétaire que nous connaissons. C'est donc bien respectueusement que, suite à une décision prise par notre conseil municipal à cet effet, nous soumettons à votre attention les différents éléments de contenu de ce mémoire et ceux trouvés dans les documents qui lui sont annexés.

Il serait prétentieux de notre part de faire valoir que ce mémoire est exhaustif et, qu'en cela, il couvre tous les aspects des situations qui se présentent à nous. Mais, nous le croyons suffisamment développé pour permettre à des commissaires compétents, spécialement mandatés en ce sens, d'en tirer ce que d'aucuns appellent la substance. Nous comptons donc sur votre précieux concours pour transmettre à qui de droit, à travers vos écrits à venir, les principaux énoncés de cet ouvrage. Des énoncés qui portent sur notre agriculture et notre industrie agroalimentaire locales, cela va de soi, mais aussi et surtout, des énoncés qui portent sur notre situation économique et sociale.

Pour nous, ces énoncés servent de fondements à certaines de nos actions déjà entreprises ou à l'être prochainement en conformité avec notre plan d'action local 2004-2008. Pour les autres, ces mêmes énoncés sont autant de messages à recevoir de notre part, histoire de les inviter à nous aider dans notre cheminement comme dans nos accomplissements. Notre volonté est grande; nos moyens sont restreints. Et, ce qui est vrai pour nous, l'est aussi pour bon nombre de petites municipalités rurales trouvées au sein de territoires où l'agriculture québécoise bat sa pleine mesure de grains.

Qu'on se le dise ouvertement et qu'on agisse collectivement pour apporter, là et quand cela s'avère nécessaire, des correctifs à une situation problématique qui trouve certaines de ses racines profondes dans l'agraire encore plus que dans l'agricole comme tel. Car, c'est bien d'un défi et d'un projet de société dont il s'agit. C'est là notre conviction et c'est là ce que nous voulons partager.

Partager avec vous, bien sûr, mais aussi et plus encore avec les paliers supérieurs de gouvernement et les autres élus municipaux. Avec le monde agricole lui-même et ses représentants dits syndicaux. Avec les agents de développement économique et les aménagistes

du territoire ou autres planificateurs. Avec les représentants des différents ministères et organismes concernés par ce type de dossier et ceux des groupes environnementalistes et des comités de citoyens actifs dans nos milieux. Avec les promoteurs de projets et les entrepreneurs locaux. Aussi et enfin, avec nos citoyens de tous les groupes d'âge; des citoyens que nous avons à intéresser à ces questions, d'une manière ou d'une autre.

Madame et messieurs les Commissaires, nous vous remercions de cette attention particulière que vous porterez à notre dossier comme à tous ceux qui vous vous ont déjà été ou qui vous seront présentés par ailleurs. L'avenir de l'agriculture québécoise nous tient beaucoup à cœur car cette activité est et restera toujours à la base de notre vie économique, ... même si cela n'est plus vraiment tout à fait le cas du côté social de notre vie communautaire, tellement le monde agricole est devenu minoritaire, chez nous comme partout ailleurs au Québec.

Yvon Pesant, maire

Table des matières

Message aux commissaires	p. II
Table des matières.....	...	p. IV
Introduction.....	...	p. 1
Chapitre 1, Le territoire et ses composantes physiques et naturelles...	...	p. 2
1.1 La topographie et les sols.....	...	p. 2
1.2 Le réseau hydrographique et le drainage des terres... ..	p. 2	
1.3 La forêt. Les boisés, les haies et les arbres.....	...	p. 4
1.4 La biodiversité végétale et animale.....	...	p. 5
Chapitre 2, Le territoire et ses composantes sociales et économiques...	...	p. 7
2.1 Un bref rappel historique.....	...	p. 7
2.2 La population locale et ses réalités socio-économiques. ...	p. 7	
2.3 Le territoire agricole et le territoire urbanisé.....	...	p. 10
2.4 La fonction agricole.....	...	p. 11
2.5 La fonction industrielle.....	...	p. 12
2.6 La fonction commerciale.....	...	p. 13
2.7 La fonction institutionnelle et de services publics...	...	p. 13
Chapitre 3, L'agriculture et ses productions.....	...	p. 17
3.1 Les productions végétales.....	...	p. 17
3.1.1 Les grandes cultures commerciales.....	...	p. 17
3.1.2 Les cultures fourragères.....	...	p. 18
3.1.3 L'horticulture maraîchère.....	...	p. 18
3.1.4 Les pépinières et les gazonnières.....	...	p. 19
3.2 Les productions animales.....	...	p. 19
3.2.1 La production porcine.....	...	p. 20
3.2.2 La production laitière.....	...	p. 21
3.2.3 La production bovine.....	...	p. 21
3.2.4 Les autres productions animales...	...	p. 21
Conclusion.....	...	p.
22		
Annexes.....	...	p. 24 et
al.		

L'AVENIR DES PETITES MUNICIPALITÉS RURALES DANS LES MILIEUX D'AGRICULTURE INTENSIVE AU QUÉBEC

LE CAS DE SAINT -MARCEL- DE -RICHELIEU MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

Introduction

Avec la production du présent mémoire, nous voulons sensibiliser le plus grand nombre de gens possible sur la situation de plus en plus difficile faite aux petites municipalités rurales comme la nôtre. Quoique Saint-Marcel-de-Richelieu soit située au cœur-même d'une région agricole bénéficiant de tous les avantages comparatifs à cette enseigne, notre agriculture donne des signes d'essoufflement senti dans ses principaux secteurs de production. Cela peut paraître moins évident pour certaines de nos entreprises et leurs gestionnaires, mais nous ne pouvons ignorer ce scénario du pire qui pourrait survenir chez nous, si rien n'est fait pour inverser la tendance.

Pour beaucoup, notre vie économique et sociale repose sur cette agriculture locale qui constitue notre principale force motrice et notre principale source de revenus. Ce qui est vrai pour nos gens en terme de salaires versés aux travailleurs par nos entrepreneurs, l'est également pour nos commerçants en terme de chiffre d'affaires et l'est tout autant pour la municipalité en terme de taxes perçues dont la plus large part vient des entreprises agricoles et du programme gouvernemental de remboursement géré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Dans ce document, son utilisateur trouvera des informations portant sur les composantes physiques et naturelles (Chapitre 1) et sur les composantes sociales et économiques (Chapitre 2) de notre territoire. Il aura aussi droit à une assez bonne description de ce que nous pouvons observer dans chacune des productions agricoles de relative importance présentes dans notre municipalité (Chapitre 3). Tout au long du texte, nous nous sommes permis des commentaires que nous croyons pertinents à ce genre de dossier. Et nous terminons notre propos sur ce qui nous apparaît être les principaux constats et défis qui nous concernent au premier chef, certes, mais qui, d'une manière certaine, concerne également l'ensemble de la population québécoise.

Dans une large mesure, il s'agit à la fois d'un regard d'élus quelque peu inquiets du devenir local et d'une analyse que nous avons voulue la plus exhaustive possible, en étant bien conscients de la faiblesse de nos moyens pour la pousser encore plus loin avec l'aide de spécialistes. Nous croyons avoir dressé un portrait passablement fidèle de la situation et espérons qu'il constituera effectivement un jalon de plus dans notre démarche pour une toujours meilleure prise en charge de notre développement local, avec l'aide de nos entrepreneurs, de nos partenaires et de tous nos gens disposés à mettre l'épaule à la roue.

Chapitre 1. Le territoire et ses composantes physiques et naturelles

Située au nord de la MRC des Maskoutains, au centre du triangle Sorel-Tracy – Drummondville – Saint-Hyacinthe, Saint-Marcel-de-Richelieu est une petite municipalité rurale qui fait tout juste un peu plus de cinquante (50) kilomètres carrés. Ses réalités économiques demeurent toujours très rattachées à l’agriculture. Une agriculture qui, soit dit en passant, y est pratiquée de manière très intensive et spécialisée en terme d’élevages et de cultures. Et, si tel est effectivement le cas, c’est que toutes les conditions s’y prêtent merveilleusement bien.

1.1. La topographie et les sols

La plus grande partie du territoire est d’une grande planéité avec une élévation moyenne d’un peu plus de trente mètres (31 à 33 m) au-dessus du niveau moyen de la mer. La pente de terrain y est à peu près inexistante sauf quand on se rapproche du secteur ouest bordant la rivière Yamaska dont le niveau du fond de l’eau, quant à lui, se trouve à environ dix mètres (10 m) au-dessus du niveau moyen de la mer. C’est dans cet environnement riverain qu’on trouve les sols limoneux et les formes de ravinements qui donnent un relief beaucoup plus prononcé au paysage. C’est également là que se trouvent les zones présentant des risques de mouvement de terrain, que ce soit le long de la rivière elle-même ou de chaque côté des “coulées argileuses” profondes d’une vingtaine de mètres (± 20 m), pour certaines d’entre elles.

Sur le plat pays, si on peut dire et pédologiquement parlant, on trouve surtout des dépôts superficiels très peu pierreux de loams sableux fins et de sables fin d’origine fluviatile reposant, de manière générale, en minces couches sur un substratum loameux à argileux. En certains endroits, les sols de surface sont franchement plus limoneux voire même argileux. Le sous-sol, pour sa part, est une argile marine qu’on qualifie volontiers de “molle” faisant quelque vingt-cinq mètres (25 m) de profondeur avant de rencontrer le toit de la roche en place, c’est-à-dire l’assise géologique.

La carte des sols donne une juste idée de leur texture en surface et de leur dispersion sur l’ensemble du territoire.

(Voir : Annexe 1, Document A1.4)

1.2. Le réseau hydrographique et le drainage des terres

Toute la municipalité se retrouve dans le bassin versant de la rivière Yamaska qui, elle, se trouve très encaissée, à la limite ouest du territoire municipal. Parmi toutes les principales rivières qui affluent au fleuve Saint-Laurent, il s’agit de celle qui est réputée être la plus polluée de tout le Québec. Si elle constitue un important sujet de préoccupation, notamment pour ce qui a trait au volet agricole d’un tel dossier environnemental, elle demeure néanmoins un des plus beaux éléments du paysage régional, ce qu’elle doit à son val qui est resté d’une bucolique hautement champêtre.

Compte tenu de la nature même des sols et du sous-sol, on comprend que l’érosion naturelle ait, à travers les siècles, fait en sorte que la partie aval des petits et moyens cours d’eau qui se rendent à

la rivière se traduisent désormais par ces formes de ravinements dont il a été question plus avant. La présence d'animaux souvent nombreux au pacage, en de semblables lieux, pouvait beaucoup contribuer à l'accélération du processus d'érosion. Les "terrassettes" ainsi créées par le piétinement des bêtes se déplaçant par ces petits sentiers permettaient le ruissellement de l'eau sur sol nu, lors des fortes pluies estivales et automnales ou lors de la fonte printanière des neiges. Ce n'est plus vraiment le cas maintenant, mais il en reste des marques comme autant de signatures d'un passé pas si lointain.

Quoiqu'il en soit, ce qu'il nous faut mieux observer et plus réfléchir maintenant, c'est la situation qui prévaut au chapitre de l'égouttement des terres, dans la partie amont du réseau hydrographique. Pratiquement tous les petits fossés jadis trouvés entre les parcelles et un très grand nombre de fossés de ligne qui délimitaient les lots du cadastre original sont aujourd'hui disparus. Pour ainsi dire toutes les terres agricoles ont été nivelées et sont drainées souterrainement. Les collecteurs de drains trouvent leur exutoire dans des cours d'eau qui, pour la grande majorité, ont fait l'objet de creusage et de redressement. La majorité d'entre eux sont désormais intermittents et, en période d'étiage, le débit de la Yamaska atteint de très bas niveaux soit, occasionnellement, moins de deux mètres cubes par seconde ($< 2 \text{ m}^3/\text{s}$).

Il en résulte que, à la fonte des neiges ou après de fortes précipitations, tout ça se met à fonctionner magnifiquement bien pour enclencher un processus d'évacuation rapide des eaux de surplus, histoire de réchauffer le sol au printemps, de permettre la réalisation des travaux culturaux dans de meilleures conditions de terrain et d'éviter des pertes de récoltes qui pourraient être autrement appréciables. Car tels sont les buts qui étaient recherchés et qui, reconnaissons-le, ont été bien atteints pour aider au plein épanouissement de notre agriculture. Toutefois, cela nous procure d'impressionnantes variations de débits dans la rivière Yamaska qui peut passer de quelques mètres cubes à plusieurs centaines de mètres cubes par seconde, dans un laps de temps très court d'à peine un à deux jours.

Jusqu'à tout récemment, le travail d'aménagement des cours d'eau s'était fait sans l'aménagement du lit, des berges et des rives, d'une manière à s'éviter que les problèmes d'érosion des sols agricoles aillent également en s'accéléralant. Beaucoup de sédiments et d'autres matières tel des engrais et des pesticides se sont alors retrouvés soit en suspension et transportés vers la rivière Yamaska et le lac Saint-Pierre soit déposés en bonne quantité directement au fond des cours d'eau mineurs qu'il nous faut alors nettoyer à trop courts intervalles. Dans un cas comme dans l'autre, ça contribue dangereusement à la contamination de l'eau et à l'envasement des frayères et de tout l'habitat des espèces aquatiques. Ce n'est que depuis quelques années seulement que nous commençons à nous préoccuper très sérieusement de cette situation de fait et que nous entendons prendre des mesures à cet égard.

Sans considération aux grandes coulées dites naturelles, la municipalité compte un peu plus d'une centaine de kilomètres ($> 100 \text{ km}$) de cours d'eau qualifiés d'émissaires agricoles et plus d'une cinquantaine de kilomètres ($> 50 \text{ km}$) de fossés de chemin qui servent aussi à sortir l'eau de la chaussée des dits chemins et des terres se trouvant de chaque côté des 25 kilomètres qu'ils font. Est-il besoin de préciser que, lorsqu'il s'agit de cours d'eau dont le tracé et la profondeur ont fait l'objet d'intervention de nature anthropique, ces derniers se présentent de manière très rectiligne et possèdent une pente presque nulle. L'absence marquée de bandes riveraines adéquates contribue à ajouter à la problématique d'érosion hydrique des sols par le biais des rigoles qui

prennent naissance dans les berges et rives facilement incisées par les eaux de ruissellement, en régime de fortes précipitations.

La municipalité entend faire respecter les normes minimales de protection des bandes riveraines et travailler avec le monde agricole local pour la mise en place de mesures et l'entretien des aménagements permettant de nous assurer d'un meilleur contrôle de la situation à cette enseigne et, par voie de conséquence, d'une bonne conservation de nos si bons sols agricoles. En cela, elle travaillera également de concert avec les autres municipalités locales et les MRC directement concernées par le dossier, en lien également avec le Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY), la Fédération régionale de l'UPA de Saint-Hyacinthe et les autres groupes ou ministères intéressés par la protection agroenvironnementale.

Les deux plans d'ensemble de la municipalité de même que les photographies trouvées dans le document intitulé « *Notre développement local* » montrent bien de quoi il retourne vraiment. (Voir : Annexe 1, Document A1.2 et Document A1.3, et Annexe 2, pour les photos)

1.3. La forêt, les boisés, les haies et les arbres

Située principalement dans la partie ouest et sud-est de la municipalité, toujours dans l'axe de la rivière Yamaska, la forêt ne couvre plus qu'un peu moins de dix pourcents (< 10 %) du territoire marcelois. Il s'agit d'une forêt feuillue à mixte composée pour beaucoup d'érables, de frênes et de hêtres avec, de ci, de là, des intrusions de peuplements résineux comme des pinèdes et des prucheraies, surtout. Les boisés de ferme ont beaucoup été laissés pour compte au cours des dernières décennies, si ce n'est que pour l'exploitation relativement douce, pour ne pas dire artisanale, de quelques érablières. La municipalité compte aussi quelques plantations de conifères.

Au cours de la dernière décennie, on a assisté à la fragmentation des grands massifs boisés. Tant et si bien qu'on ne les retrouve plus qu'en cinq (5) îlots principaux faisant entre, pour les plus petits, une cinquantaine et, pour le plus grand, quelque cent soixante-cinq hectares (\pm 50 à 165 ha) respectivement. Les percées ainsi créées ont permis de donner encore plus d'emprise au vent et contribué en quelque sorte à maximiser la problématique d'érosion éolienne déjà observée lorsque des vents de forte vitesse surviennent, tôt au printemps, sur un territoire qui, pour sa majeure partie, reste passablement dénudé et très exposé à ce type de problème, compte tenu de la nature-même des types de sols qu'on y trouve en surface.

En fait, ce qui fait probablement le plus défaut dans la municipalité, ce sont les haies d'arbres et/ou d'arbustes pouvant servir efficacement de brise-vent ou de brise-odeurs, selon le cas. De telles structures vivantes, bien implantées dans les champs et tout le long du réseau hydrographique, permettraient à la fois la stabilisation des abords des cours d'eau, une bonne protection des sols et des cultures contre les forces du vent, une meilleure gestion de la neige en période hivernale et une plus grande biodiversité végétale et animale; en plus de contribuer de manière très significative à l'amélioration de la qualité de la trame paysagère locale et de la qualité de vie de notre population.

Par ailleurs, depuis plus d'une quinzaine d'années, dans le cadre de ce qui est devenu " Le mois de l'arbre " ou en d'autres circonstances, la municipalité s'est chargée de la distribution d'arbres auprès de ses citoyens. C'est près d'une dizaine de milliers d'arbres (\pm 10 000) de différentes

espèces feuillues et résineuses qui ont été plantés un peu partout sur le territoire, au village comme à la campagne, que ce soit autour des maisons et de certains bâtiments de ferme ou, encore, dans des espaces moins propices à l'agriculture comme les coulées profondes dont il a déjà été question.

Les photographies aériennes et la carte éco-forestière de 1995 donnent une bonne idée de la situation qui prévaut chez nous au chapitre du couvert forestier.

(Voir : Annexe 1, Document A1.3, document A1.7 et Document A1.5)

1.4 La biodiversité végétale et animale

Considérant tout ce que nous venons de dire et décrire sur le territoire, il y a lieu de s'interroger sur ce qu'il advient de la flore et de la faune indigènes à nos milieux. Il ne fait aucun doute à nos esprits que le nombre d'espèces animales et végétales a été en régression constante au cours des dernières décennies.

Cela est peut-être moins vrai dans l'environnement riverain de la Yamaska que ce peut l'être dans la vaste plaine agricole qui occupe le gros du territoire municipal, mais, néanmoins, les médias ont fait assez état de la piètre qualité de la chair des poissons pêchés dans la rivière et des graves problèmes de santé de certaines espèces d'anoues fréquentant ces mêmes eaux. Et il arrive de plus en plus souvent qu'on sonne l'alerte aux cyanobactéries en période d'étiage, lorsque les débits sont si faibles, l'été sec venu, que l'eau n'y circule presque plus.

Malheureusement, nous n'avons pas en main toutes les données qui nous permettraient une analyse plus exhaustive de la situation en matière de biodiversité. Toutefois, nos observations terrain ont tendance à corroborer ce que certaines études portant sur un tel sujet et conduites dans la grande région montréalaise viennent scientifiquement démontrer. En tête des bassins et sous-bassins versants, nos cours d'eau sont majoritairement devenus intermittents et ne servent plus de refuge à aucune espèce aquatique. Lorsqu'il en reste un peu, c'est le rat musqué qui profite de la situation pour venir creuser son gîte sous la bande riveraine avec sorties en pied de berge, ce qui crée des conditions propices aux effondrements de talus.

Du côté de l'herpétofaune, les populations de reptiles et d'amphibiens se font de plus en plus rares malgré le fait que certains sujets tels que tortues, couleuvres, salamandres, rainettes et tritons soient encore aperçus de temps à autre. Il en va un peu de même pour la faune aviaire et pour les populations de petits, moyens et grands mammifères qui se font de moins en moins nombreuses et diversifiées. La mise en culture des terres sur une très grande surface de terrain en continu, la disparition des milieux humides et la fragmentation des boisés sont, ensemble, grandement susceptibles de nous conduire à une relative mono-spécificité végétale et à la consanguinité de certaines espèces animales qui ont besoin d'un vaste couvert forestier pour survivre, se nourrir et se reproduire.

Beaucoup d'espèces végétales indigènes comme les amélanchiers du Canada et les cerisiers tardifs ou d'autres comme les pommeliers, les fraisiers et les framboisiers sauvages que nous retrouvons en bordure de nos champs n'y sont plus. La biodiversité végétale propose la biodiversité animale alors que son contraire propose une réflexion. En effet, nous avons à réfléchir collectivement sur les conséquences que ce genre de scénario peut vouloir signifier à

long terme et en terme de devenir collectif, justement, pour les humains que nous sommes. Des humains qui devenons de plus en plus isolés dans nos propres sphères anthropiques créées à coups de boutoirs, de-ci, de béton et de bitume, de-là.

Un peu *a contrario*, pourrions-nous dire, il appert que certaines espèces animales, qu'il s'agisse tout spécialement d'oiseaux comme la bernache du Canada (outarde) ou l'oie des neiges (oie blanche) ou encore d'un grand mammifère comme le cerf de Virginie, s'accommodent très bien de la présence d'une agriculture comme celle pratiquée dans notre secteur. C'est ainsi que, tôt au printemps et tard à l'automne, la grande sauvagine vient par centaine de milliers d'individus fréquenter nos terres nues qui lui servent de halte routière comme aire d'atterrissage, de repos et de ressourcement. Pour sa part, l'été venu, le cerf affectionne tout particulièrement nos champs de soya et de foin, lorsqu'il en est, alors qu'il trouve de moins en moins d'espaces de ravage d'hiver.

Il serait bien que les petites municipalités et les producteurs locaux puissent compter sur les services professionnels de personnes compétentes en matière d'écologie globale et d'approche écosystémique. Cela vaut pour l'inventaire des espèces animales et végétales encore trouvées ou qui auraient dû se trouver dans des milieux comme les nôtres. Cela vaudrait également pour l'identification formelle des milieux humides qu'on nous oblige à faire sans que nous ayons les compétences pour cela. De plus, il serait bien également que chaque club conseil agroenvironnemental ou grand réseau de services conseils en agriculture ait un(e) ou quelques biologistes à son emploi.

Nature et agriculture devraient toujours pour ne pas dire obligatoirement aller de pair, selon nous. Or ce n'est plus vraiment le cas sur le terrain et ce n'est plus nécessairement le cas dans l'esprit de bien des gens pour lesquels l'économie a pris le pas sur l'environnement sans considération au fait qu'il n'y a pas d'économie rentable trop longtemps sans environnement viable. C'est devenu presque qu'un euphémisme que de le dire, mais nous aurons à nous donner des politiques fermes de développement durable en utilisant tous les recours possibles pour y arriver, qu'on parle de sensibilisation et d'éducation populaire, de réalisation de projets concrets ou de réglementation plus sévère en ce genre de matière.

Chapitre 2. Le territoire et ses composantes sociales et économiques

2.1. Un bref rappel historique

La municipalité actuelle de Saint-Marcel-de-Richelieu occupe le gros du territoire de ce qui était le fief Saint-Charles de la seigneurie de Massue, du côté est de la rivière Yamaska. Ce fief se trouvait à être la 347^e concession faite par le roi Louis XIV de France au profit de René Fezeret. De cette époque coloniale, on ne trouve plus trace autre que l'ancien cadastre avec ses lots de 1, 2 ou 3 arpents de large par 30 arpents (ou 80 chaînes) de longueur. Alors que les des premiers établissements français sont disparus par suite des guerres avec les tribus autochtones et les conquérants anglais.

Il demeure que ce mode de disposition des terres en concessions (ou rangs) avec des lots étroits et tout en longueur, a longtemps conditionné leur mode de tenure, même après l'abolition du régime seigneurial survenue en 1854. Cela est resté vrai jusqu'à assez récemment pour les limites des propriétés, pour la conduite des travaux aux champs, pour la contention du bétail dans des milieux clôturés, pour le chemin de ferme bordé d'arbres et d'arbustes qui menait au bout de la terre et pour l'évacuation des eaux de surplus via des raies de curage et des fossés de lignes qui encadraient alors les parcelles vouées aux céréales, au foin, au pâturage, à des cultures maraîchères ou autres, avant de déboucher aux petits ou grands ruisseaux qui sillonnaient le territoire local.

Le nom de Saint-Marcel comme tel a d'abord été donné à une paroisse canonique de l'église catholique, fondée en 1852, avant que le territoire soit municipalisé, civilement parlant, comme ce fut le cas pour beaucoup de paroisses, en 1855. Ce n'est qu'en 1986 que la Commission de toponymie du Québec a voulu que la municipalité porte le nom de Saint-Marcel-de-Richelieu, pour soulignée son appartenance passée à l'ancien comté municipal de Richelieu. C'était alors qu'elle avait déjà joint la municipalité régionale de comté des Maskoutains au moment de la création des MRC, dès le tout début des années 1980, par volonté de sa population entretenant désormais plus de lien avec la ville de Saint-Hyacinthe comme pôle régional que ce pouvait être le cas avec la ville Sorel comme ancien chef-lieu de comté.

Le premier plan d'ensemble montre le cadastre ancien de la municipalité.
(Voir : Annexe 1, Document .A.1.1)

2.2. La population locale et ses réalités socio-économiques

Notre municipalité, qui a déjà compté près de 900 habitants à une époque pas si lointaine, n'en comptait plus que 630, en 2001, et plus que 580, en 2006, selon les nouvelles données du dernier recensement de Statistique Canada. Cette décroissance démographique n'est pas sans être très préoccupante à plusieurs égards car c'est de toute la vitalité sociale et économique de notre communauté dont il est question

Comme pour bien d'autres municipalités situées un peu en retrait des centres régionaux, la vie courante de Saint-Marcel est longtemps demeurée le fait des grandes familles terriennes et

commerçantes établies de longue date en ses lieux; avec, bien sûr, quelques arrivées et départs bien commentés sur le perron de l'église, après la messe dominicale. Les choses ont bien changé depuis jadis et naguère, et encore plus rapidement, dirions-nous, depuis les années 1970 avec la spécialisation et la consolidation de nos exploitations agricoles allant rapidement en nombre décroissant, d'une part, et, d'autre part, avec l'amélioration notable de la condition des routes nous reliant à Saint-Hyacinthe et à l'autoroute transcanadienne, disait-on encore, en parlant de la 20 devenue Jean-Lesage.

Aujourd'hui, pour plusieurs d'entre elles, nos entreprises agricoles opèrent sur quelques centaines d'hectares voire même sur plus de mille hectares (> 1 000 ha) pour quelques unes et plus de deux mille hectares (> 2 000 ha) pour une en particulier. On verra à la section portant sur les productions agricoles comment cela se traduit sur le terrain. À ce stade-ci, disons simplement qu'il s'agit de grosses entreprises spécialisées dans la production de grandes cultures commerciales dans lesquelles on observe la forte mécanisation des opérations culturales et un nombre limité d'employés réguliers et temporaires par rapport aux superficies mises en cause.

On pourrait s'enorgueillir de compter parmi nos gens des gestionnaires d'entreprises d'aussi grande envergure. Il demeure que notre lecture de la situation nous amène à sérieusement nous questionner sur l'économie de la chose qui se traduit plus par l'enrichissement de certains individus comme grands tenants de la propriété foncière plutôt que par la génération d'une richesse collective et d'une création d'emplois stables, intéressants et bien rémunérés pour la jeunesse locale. Il ne s'agit pas ici d'un procès des personnes que nous reconnaissons volontiers comme étant nos bons entrepreneurs locaux mais bien d'un constat de société. Bien légitimement, nous nous interrogeons à savoir où cela nous conduira comme collectivité.

Les données statistiques du recensement 2001 fournies dans le document intitulé « *Notre développement local* » trouvé en annexe, lequel avait fait l'objet d'une présentation lors d'une rencontre populaire tenue en juillet 2003, font état de la situation qui était la nôtre à ce moment-là. Celles plus récentes encore, provenant du recensement 2006 de Statistique Canada dont nous n'avons malheureusement pas pu obtenir copie, tendraient à démontrer que cette situation ne s'est aucunement améliorée, bien au contraire.

Si l'âge moyen de notre population reste relativement jeune à 33,5 ans, c'est beaucoup parce que nos aînés déménagent en ville alors que nous constatons que la catégorie d'âge des 0-14 ans est moins importante aujourd'hui qu'elle l'était en 1991. Le nombre de ménages aurait quelque peu augmenté, passant de 215 à 221 entre 2001 et 2006, mais leur taille moyenne, elle, a diminué, passant de 2,9 à 2,6 personnes durant la même période. Plus de la moitié (52,6 %) de nos familles sont composées de deux adultes sans enfants ce qui correspond bien avec le fait que plusieurs de nos nouveaux arrivants sont des retraités ou préretraités désireux de s'installer en milieu rural.

Globalement, toujours selon les données de 2001, notre population âgée de 20 ans et plus reste moins scolarisée que celle de bien d'autres municipalités de la MRC des Maskoutains et que la moyenne observée dans la MRC avec :

- 44,8 % ayant moins qu'un certificat d'études secondaires (MRC : 36,4 %),
- 17,2 % détenant un certificat d'études secondaires (MRC : 19,4%),
- 5,7 % détenant une formation postsecondaire partielle (MRC : 6,6 %)
- 12,6 % détenant un certificat ou un diplôme d'une école de métier (MRC : 12,2 %)

- 11,5 % détenant un certificat ou diplôme d'études collégiales (MRC : 13,9%) et
- 8,0 % détenant un diplôme d'études universitaires (MRC : 11,6%).

Cela explique, en partie du moins, le fait que les revenus moyens de nos gens qui sont

- pour nos ménages : 39 367 \$ (MRC : 46 362 \$)
- pour nos familles : 42 511 \$ (MRC : 54 771 \$ et
- pour notre population âgée de 15 ans et plus : 19 211 \$ (MRC : 24 813 \$)

restent bien inférieurs, de manière générale, à ceux enregistrés aux mêmes enseignes dans toutes les autres municipalités de la MRC des Maskoutains.

Pour résumer la situation sur le volet de nos réalités agricoles locales, nos fermes sont de plus en plus grosses, très fortement capitalisées et mécanisées, propriétés d'un nombre restreint d'entrepreneurs à la fois progressifs et soucieux de l'avenir de leur profession. Il est fort probable que, dans le contexte actuel, le transfert de ces exploitations vers une relève familiale possiblement moins intéressée devienne encore plus difficile qu'il l'était jusqu'à ce jour. Il en va un peu de même pour ce qui est de leur acquisition toujours moins envisageable pour des jeunes candidats, autres que les enfants des propriétaires actuels, qui peuvent très bien ne pas avoir les moyens et les crédits nécessaires pour ce faire. Alors que, pour ce qui est de la main-d'œuvre agricole, nous avons surtout des besoins décroissants en terme de travailleurs réguliers et saisonniers pas vraiment qualifiés mais capables de bien opérer et prendre soin de la machinerie et des équipements.

Pour ce qui est de l'autre volet socio-économique de nos réalités locales, nous observons l'exode des jeunes qui, leurs études complétées, doivent trouver un emploi ailleurs qu'à Saint-Marcel. Plusieurs des maisons de notre parc immobilier vieillissant, tant au village qu'en campagne, sont occupées en propriété ($\pm 75\%$) ou en location ($\pm 25\%$) par des personnes seules ou des couples sans enfants, retraités ou pas mais qui, dans beaucoup de cas déclarent des revenus bien en dessous de la moyenne régionale, comme nous avons pu le voir plus haut. Le tout se répercute dans plusieurs domaines en lien avec nos activités courantes et sa plus forte signature lorsqu'il est question de la fréquentation de notre école primaire, ce dont nous traitons à la section de la fonction institutionnelle.

Ajouté à cela, il nous faut reconnaître que notre position relativement éloignée des pôles régionaux, l'absence d'éléments structurants dans le paysage, sauf en bordure de la rivière Yamaska, le zonage agricole quasi-blindé de la presque totalité de notre territoire et le fait qu'il soit préférable quoique très coûteux d'installer des pieux jusqu'au roc pour assurer une meilleure stabilité aux nouvelles constructions, que tout cela, donc, fait en sorte que nous avons peu de nouvelles constructions domiciliaires si ce n'est que pour remplacer celle qu'on vient de détruire pour, sinon les mêmes résidents, au mieux un enfant de la famille appelé, un, à fonder la sienne tout en travaillant dans la ferme familiale et, deux, à en prendre peut-être la direction, un jour.

2.3. Le territoire agricole et le territoire urbanisé

La presque totalité (99,4 %) du territoire municipal est zonée agricole. Dans les faits, il n'y a que le noyau villageois dont le périmètre d'urbanisation fait un peu plus de 32,5 hectares qui ne l'est pas. Selon les données de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), il y aurait encore 6,5 de ces hectares constituant des terrains toujours vacants pouvant

toujours faire l'objet d'une forme ou d'une autre d'urbanisation. Toutefois, la majeure partie de ces espaces dits vacants reste non disponible à semblable fin parce que située derrière les immeubles existants. L'espace résiduel est non accessible à partir des voies de circulation que sont les rues Saint-Pierre et de l'École (route 239), dans l'axe est-ouest et la rue de l'Église, dans l'axe nord-sud, qui traversent en croix le village.

La municipalité compte également un petit développement résidentiel et de villégiature (îlot déstructuré) faisant quelque 5,6 hectares localisé en zone agricole permanente, en bordure de la rivière Yamaska. Ce petit domaine privé dit des Beaux-Lieux est identifié comme étant une aire d'affectation Agricole et résidentielle (A2) au schéma d'aménagement de la MRC mais ne compte plus qu'un seul terrain sur lequel il serait possible de construire une maison en conformité avec tous les règlements existants.

(Voir Annexe 1, Document A1.6)

Pour le reste du territoire, c'est-à-dire dans le milieu plus franchement agricole ou en bordure de la rivière Yamaska, à quelques exceptions près, il n'y a plus vraiment de terrains où il pourrait être permis de construire en conformité avec le règlement d'urbanisme local, le schéma d'aménagement de la MRC et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Au fil des ans, ces dernières décennies, plusieurs résidences devenues désuètes et de nombreux bâtiments de ferme non entretenus ont été démolis. Par la suite, seulement quelques nouvelles maisons ont été construites sur certains de ces sites avec les autorisations d'usage, ce qui fait que le nombre de résidences a sensiblement diminué avec le temps, vu l'extinction des privilèges ou droits acquis et vu certains empêchements signifiés, compte tenu notamment de la LPTAA.

Le gros des fonctions commerciales, semi-industrielles et institutionnelles est localisé dans le noyau villageois, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Le détail des informations pertinentes sur ces sujets respectifs se trouve un peu plus loin dans le texte. Même si Saint-Marcel ne constitue qu'un petit pôle de services très local, nous nous réjouissons du fait que, tout petit que nous sommes, nous disposons de services « centraux » que d'autres petites municipalités n'ont pas chez elles. Toutefois, rien ne nous assure vraiment de la pérennité de ces acquis.

En tout et pour tout, seulement huit (8) emplacements bénéficient soit d'un droit acquis soit d'une autorisation en bonne et due forme de la Commission de protection du territoire agricole pour un usage non agricole en zone agricole permanente. Des demandes pour des nouveaux établissements en zone agricole permanente ont déjà fait l'objet d'un refus pour ce qui est d'autres types d'usages tels que, notamment, une garderie en milieu familial commandant la construction d'une nouvelle maison sur un terrain déjà loti.

C'est dire, pour conclure sur ce sujet particulier du zonage agricole, qu'il y a très peu d'espaces réellement disponibles chez nous pour accueillir des nouvelles constructions résidentielles, commerciales ou industrielles. Il s'agirait là de réalisations grandement susceptibles de nous aider en matière de vitalité de notre petite communauté vivant au cœur d'une région agricole dont la dynamique-même commence à être très sérieusement remise en question. Les points qui suivent donnent un bon aperçu de ce qui devient très préoccupant pour nous en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, de commerces, d'industries, d'institutions, bref en regard de l'ensemble de nos réalités socio-économiques.

2.4. La fonction agricole

Saint-Marcel compte encore 37 entreprises agricoles ayant leur siège social au sein-même de la municipalité. Le plus souvent, il s'agit de compagnies ou de sociétés en nom collectif (s.e.n.c.) dont quelques unes sont gérées par les mêmes personnes. En 1941, la municipalité comptaient 119 fermes familiales et, recensement après recensement, le nombre n'a jamais cessé de diminuer depuis ce temps. Plusieurs de ces entreprises parmi les plus grosses opèrent également dans d'autres municipalités des alentours alors qu'un peu plus d'une vingtaine d'entreprises.(22) ayant leur siège social dans des municipalités voisines de la nôtre viennent cultiver ou possèdent une partie de nos terres.

Le chapitre 3, qui porte spécialement sur les réalités observées dans chacune des productions agricoles rencontrées chez nous, présente un bon niveau de détail sur l'agriculture locale, ses forces et ses faiblesses, ses avantages comparatifs et ses difficultés. Ce qu'il nous importe de faire valoir à ce stade-ci, c'est que Saint-Marcel a toujours été et demeurera probablement toujours une municipalité dont la vie sociale et économique repose sur l'agriculture et les activités qui lui sont connexes. Nos agriculteurs sont nos entrepreneurs locaux qui possèdent et exploitent le très gros du territoire municipal. C'est donc beaucoup avec eux que nous avons à composer pour relever les défis qui nous concernent et nous confrontent.

Nos armoiries locales, avec la charrue et la gerbe de blé à la base de l'écu, de même que notre devise, « *Sol fécond, vie féconde* », traduisent bien cette conviction qui est la nôtre que le travail de nos gens et les fruits de leur labeur reposent sur la présence d'une activité agricole bien développée et prospère, d'une part, et, d'autre part, qu'il nous faille tout mettre en œuvre pour bien protéger cette ressource sol qui nous est si chère et identitaire. Toutefois, comme nous le verrons au chapitre suivant, notre modèle de développement agricole et la situation qui prévaut dans nos différents secteurs de productions nous procurent de très sérieux sujets de préoccupation à plusieurs égards.

Il est toujours remarquable, lire surprenant, de constater que Saint-Marcel-de-Richelieu, avec une superficie moyenne par ferme de plus de 130 hectares, est à la fois une des municipalités où on retrouve les plus grandes fermes du Québec et la municipalité aux prises avec le plus bas indice de développement économique de la MRC des Maskoutains; la MRC la plus puissamment agricole du Québec, se plaît-on à faire valoir. Dans les faits, alors que certaines entreprises ont peut-être cherché à grossir trop rapidement, d'autres sont demeurées peut-être trop petites ou gérées d'une manière à générer trop peu de revenus pour autoriser leur passage en des mains nouvelles. Ce qui a conduit à l'acquisition des terres par des entreprises marceloises ou autres déjà très bien établies. Est-il besoin de préciser que cela finit par très mal servir la cause locale aux différentes enseignes dont il est question dans le présent mémoire.

2.5. La fonction industrielle

À proprement parler, Saint-Marcel-de-Richelieu n'a pas de parc industriel non plus que de grande industrie sur son territoire. Nous avons un petit atelier d'ébénisterie où le propriétaire, parfois aidé dans son travail par un ou deux employés engagés sur une base temporaire, fabrique des

armoires ou du mobilier sur commande. En fait, les deux entreprises qui revêtent un certain caractère industriel sont nos deux centres importants de classification et de salaison de concombres pour leur vente en gros et livraison par camion à des transformateurs dont les usines se trouvent plus ou moins éloignées de chez nous.

Cette industrie locale connaît des aléas rattachés directement à la concurrence de produits étrangers sur les marchés intérieurs québécois et canadiens. Il a déjà été dit que c'était le petit concombre pour le cornichon sucré ou à l'aneth qui était le plus payant. Bien paradoxalement, au cœur-même d'un haut lieu de la production « concombrière » au Québec, nous retrouvons de semblables produits provenant de l'Inde sur les tablettes de notre petite épicerie locale. À notre grand dam, nous en sommes rendus là, vu la concentration dans l'industrie de la transformation et vu également la concentration des activités dans le réseau de la distribution. La production agricole et commerciale de gros concombres servant à la fabrication de relish et de marinades étant moins bien rémunérée, plusieurs entreprises agricoles et industrielles ont décidé de l'abandonner en divers endroits du Québec.

Cela change considérablement la donne au niveau local, comme nous avons pu l'écrire dans la section traitant de notre production horticole maraîchère. Car, ce qui est vrai au champ l'est également dans nos deux entreprises de conditionnement et conservation en saumure du produit dans ces grands silos de bois qui se trouvent à l'entrée principale du village, de chaque côté de la route 239. Moins de concombres demandés, moins de concombres cultivés. Moins de concombres cultivés, moins de travailleurs saisonniers aux champs pour leur récolte et moins de concombres traités chez nous. Moins de concombres traités, moins d'emplois pour ce faire. Moins d'emplois, moins de revenus pour nos gens. Et ainsi de suite. L'envers du syndrome « Hygrade », quoi!

Heureusement ou pas, d'autres conditionneurs de concombres installés ailleurs qu'à Saint-Marcel ayant déjà cessé leurs activités, une partie de ces dernières a pu être récupérée par nos entrepreneurs locaux. Il nous reste à savoir si la production et le conditionnement de concombres destinés à l'alimentation humaine sous une forme ou sous une autre pourra encore longtemps continuer de faire face à une concurrence étrangère qui se fait de plus en plus féroce. Il faut voir s'il n'existe pas de voies alternatives permettant l'utilisation du produit à d'autres fins et, pour cela, encourager et soutenir la recherche et le développement à faire dans ce domaine.

2.6. La fonction commerciale

Dans notre noyau villageois, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, nous trouvons très heureusement encore une bonne gamme de commerces variés. Certains, tels que transport scolaire, transport laitier, commerce en gros des concombres, etc., sont surtout des commerces de fonction opérant à une échelle plus grande que celle de nos seuls besoins locaux. D'autres, tels que garage de réparation mécanique, atelier de peinture automobile, épicerie-dépanneur avec station-service et bureau de poste, boucherie, salon de coiffure, auberge rurale avec pension, cantine d'été, etc., constituent nos commerces de services pour la population marceloise, certains clients des alentours et des gens de passage chez nous.

Sur la route 239 et les chemins de rang, soit en dehors du PU, nous avons une huitaine (± 8) d'autres entreprises commerciales qui, comme mentionné à la section traitant du zonage agricole,

bénéficient soit d'un droit acquis soit d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour opérer en ces lieux. Il s'agit en l'occurrence d'un garage, d'une piste de course pour motos, de la petite ébénisterie dont il a déjà été question, d'un point de vente de produits sanitaires et d'un local présentement désaffecté, pour ce qui est des droits acquis; ainsi que de deux entreprises de transport et d'une entreprise spécialisée en aménagement paysager intégrant et une petite entreprise de création de vêtements sur un même site, pour ce qui est des autorisations de la CPTAQ. Quelques producteurs agricoles s'occupent aussi de la vente d'intrants comme de la semence de maïs ou de la pesés et de l'entreposage de grains pour les autres à partir de leurs exploitations qui disposent des bâtiments et équipements pour ce faire.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'établissements commerciaux qui fournissent des emplois permanents ou à temps partiel à notre monde. Cependant, les affaires de certains d'entre eux sont plus en lien direct avec la situation qui prévaut chez nous en terme de nombre d'habitants et en terme d'emploi agricole et industriel. C'est le cas surtout pour nos commerces de services et encore plus particulièrement pour notre épicerie-dépanneur avec station service et bureau de poste. Nous n'osons penser à ce que sa fermeture éventuelle pourrait vouloir signifier pour nous.

2.7. La fonction institutionnelle et de services publics

À Saint-Marcel, les quatre édifices qui restent à vocation institutionnelle sont l'école, l'église, la caserne de pompiers et la caisse populaire. Pour modeste qu'il puisse être, cet inventaire est tout de même plus reluisant que celui enregistré dans bien d'autres localités. La question qui se pose, cependant, c'est jusque dans quelle mesure et pour combien de temps cette situation pourra-t-elle rester la même compte tenu justement de ce qu'il nous est permis d'observer ailleurs et chez-nous en terme d'évolution des situations.

Plusieurs s'étonnent de s'entendre dire que notre caisse populaire reste toujours ouverte à titre de comptoir dans ses relativement nouveaux locaux, dans un milieu comme le nôtre, alors que d'autres institutions bancaires ou caisses ont fermé leurs portes dans des municipalités plus importantes en nombre d'habitants. On peut croire que notre petite caisse fait probablement de bonnes affaires qu'il n'en demeure pas moins qu'une décision de fermeture pourrait bien survenir un jour pas trop lointain si notre habitude de la fréquenter s'estompait progressivement.

Avec l'ouverture, au milieu des années 1960, de la nouvelle et grande école du village pour les quelque deux cents (± 200) élèves de la première à la neuvième année, les écoles de rang et le couvent ont été délaissés d'entrée de jeu. Aujourd'hui, pour l'année scolaire 2006-2007, l'école compte seulement un peu plus d'une trentaine (± 35) d'élèves dans les deux (2) classes de première à troisième (1^{ère} à 3^e) année, pour une, et de quatrième à sixième (4^e à 6^e) année, pour l'autre; avec espoir de voir se relever ce nombre jusqu'à une cinquantaine (± 50) tout au plus, pour le proche avenir.

En l'an 2000, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a voulu fermer notre école qui comptait alors quelque soixante-dix (± 70) élèves et n'a pas pu le faire pour une question à caractère légal de délai d'avertissement non respecté. Cette situation de crise a eu pour effet de provoquer une profonde prise de conscience dans la population et chez les élus puis de déboucher sur la mise la mise sur pied d'un comité d'action local. Il a d'abord fallu nous assurer de la survie de

l'institution par l'adoption de programmes spéciaux à la municipalité. Ensuite, nous avons travaillé pour tenter de trouver des avenues de développement visant la présence d'un plus grand nombre de jeunes familles chez nous.

Officiellement, pour la commission scolaire comme pour le gouvernement du Québec et son ministère de l'Éducation, il n'est plus vraiment question de fermer la dernière école du village à moins que cela fasse l'objet d'un large consensus dans la population et chez l'ensemble des partenaires. Nous nous devons toutefois de rester vigilants et de trouver des moyens de composer avec la direction de l'école et la commission scolaire. C'est pourquoi, depuis une vingtaine (20) d'années maintenant, la municipalité loue des locaux (bureau municipal, bureau de la fabrique, bibliothèque) pour ce qui est des services à donner à la population. Et c'est pourquoi, pour aller un peu plus loin, elle travaille un projet de fusion des bibliothèques et d'établissement d'un centre municipal et communautaire à même une aile de l'école pour améliorer son offre de services tout en aidant la CS de Saint-Hyacinthe à payer le chauffage et une partie de l'entretien du bâtiment.

Aussi, nous l'avons dit, le Saint-Marcel d'aujourd'hui est né d'un fief colonial puis d'une paroisse catholique. Son église actuelle, dont la fin de la construction remonte à 1912, est beaucoup moins fréquentée que ce pouvait être le cas il y a quelques décennies à peine. Son curé s'occupe également de quatre (4) autres paroisses et l'évêché de Saint-Hyacinthe demande à ses responsables de considérer sérieusement la possibilité de fermer trois des cinq (3 sur 5) églises de l'unité pastorale des Pèlerins.

Quant à l'église présente au cœur du village, il s'agit d'un bâtiment en briques plutôt friables, assez imposant et à caractère fortement identitaire, qui fait partie de notre histoire et de notre patrimoine culturel et architectural. Mais il s'agit aussi d'un immeuble qui coûte cher à chauffer et qui a sérieusement besoin de réparations, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le presbytère, quant à lui, est resté abandonné une dizaine d'années entre le milieu des années 1970 et 1980, avant d'être transformé en auberge rurale avec une section servant de résidence pour quelques personnes âgées.

Il en va un peu de même pour la caserne de pompiers qui, malgré le fait qu'elle soit de construction beaucoup plus récente (1991) nécessite qu'on investisse dans le remplacement ou la réfection de certaines de ses composantes (structure, fenestration et finition extérieure). Une telle intervention s'impose d'autant que la Loi sur la sécurité publique et le nouveau schéma de couverture de risques en matière de lutte contre les incendies nous a obligé au remplacement à très grands frais, soit un demi-million de dollars (½ M \$) de nos camions autopompe et citerne par des camions neufs que nous souhaitons pouvoir garder le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, la municipalité se doit d'investir assez massivement dans l'entretien régulier de ses chemins publics, à raison de 150 000\$ à 200 000 \$ par année. L'hiver, pour leur déneigement et déglacage, question de sécurité routière. L'été, pour la réfection partielle ou complète de sections de chaussée, étant principalement donné leur utilisation pour le passage de camions-remorques, de machineries et d'équipements agricoles beaucoup plus lourds que ce pouvait être le cas antérieurement, sur des chemins construits sur la glaise molle et pas du tout conçus au départ pour accueillir ce genre de trafic.

Toujours dans le chapelet de nos lourdes responsabilités, nous devons envisager la construction d'une station d'épuration pour le traitement des eaux usées de l'ensemble villageois. Selon l'étude de génie déjà produite, on parle d'un projet dont les coûts totaux pourraient s'élever à près de quatre millions de dollars (± 4 M \$) pour satisfaire aux besoins, c'est le cas de le dire, des quatre-vingt et quelques (± 80) établissements domiciliaires, commerciaux, industriels et institutionnels du noyau « urbain » marcelois. C'est énorme pour une petite communauté comme la nôtre quand on prend en considération tout ce qui a pu être dit, écrit plutôt, jusqu'ici. Et c'est sans compter que nous serons tenus à faire respecter le règlement Q2-R8 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour ce qui a trait à la gestion des boues de fosses septique pour la partie rurale de notre territoire.

Dans un tout autre registre de dépenses, présentement, en plus de toutes les quotes-parts que Saint-Marcel paie à la MRC des Maskoutains, nous nous devons de payer une quote-part d'un peu plus de huit mille dollars par année (± 8 K \$/an) à la ville de Saint-Hyacinthe pour ce qu'il est convenu d'appeler les équipements supralocaux assez peu utilisés, somme toute, par notre population. Alors aussi bien vous dire que si, par surcroît, la Commission municipale et le ministre des Affaires municipales et des Régions décidaient qu'il nous faille payer également pour une salle de spectacles que la ville de Saint-Hyacinthe a tout à fait seule décidé de construire, ce serait trop ajouter à cette formule de péréquation inversée où les pauvres donnent aux riches, selon notre appréciation de la chose.

Il y aurait encore bien à dire sur nos autres secteurs de dépenses incompressibles ou pas en matière de services qui font que les guides sont plus difficiles que jamais à tenir. Nous constatons un emballement de tout et rien qui nous oblige à des investissements majeurs alors que nous souhaiterions pouvoir mieux soutenir notre développement économique local et nos activités communautaires en terme de loisir et de culture. La situation commanderait que nous fassions plus pour, à titre d'exemple et par surcroît, accompagner nos producteurs agricoles dans le domaine de la protection environnementale, puisque notre population le souhaite et y trouverait intérêt. Mais nous ne disposons plus vraiment des moyens nécessaires pour ce faire.

Avec l'arrivée, en 2002, de la Politique nationale de la ruralité, nous avons concrétisé la mise sur papier de notre *Plan d'action local 2004-2008* que nous nous efforçons de suivre avec les moyens du bord. Avec la MRC, nous travaillons présentement à l'établissement d'une politique familiale et d'une politique patrimoniale qui, pour ce qui nous concerne, rejoignent beaucoup ce que nous faisons déjà et ce que nous envisagions de faire, avec l'aide de généreux quoique peu nombreux bénévoles. Nous venons de nous donner un tout nouveau plan et règlement d'urbanisme en conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC. Etc., etc., etc.

Tout ça et plus encore pour dire, finalement, qu'il devient très essoufflant de suivre la parade qui nous est imposée de l'extérieur et celle que nous nous devons de nous imposer nous-mêmes pour avancer tout en réglant des problèmes de fond, sans les fonds nécessaires. Très majoritairement, les institutions locales et les élus des petites municipalités rurales sont pleins de bonne volonté et de belles intentions. Toutefois, leurs moyens s'avèrent être particulièrement limités alors même que la facture va toujours en grossissant, que le nombre des payeurs de taxes, lui, va en s'amenuisant et que le lourd fardeau fiscal des entrepreneurs agricoles est contesté malgré la part contributive du MAPAQ.

Chapitre 3 L'agriculture et ses productions

Plusieurs informations ont déjà été livrées à la section 2.4 portant sur la fonction agricole. Nous n'y reviendrons pas si ce n'est que pour dire qu'elles revêtent une très grande importance pour nous, dans le contexte actuel. Le présent chapitre, pour sa part, veut décrire de manière plus détaillée et plus en profondeur ce qui se vit à Saint-Marcel-de-Richelieu dans chacun de nos principaux secteurs de productions végétales et animales. Et cela, non pas tant vu de l'intérieur des entreprises, ce que nous laissons à d'autres le soin de faire, comme vu de l'intérieur d'une institution municipale qui se doit de penser à ce qu'un dysfonctionnement sous une forme ou sous une autre de la chose agricole locale pourrait vouloir signifier pour l'ensemble de la communauté.

Nous avons des producteurs agricoles qui, peu importe leur secteur d'activité, se sont dits inquiets, fatigués voire même écoeurés. C'est très troublant pour nous, élus municipaux, quand on sait que c'est avec l'agriculture que nous vivons et que c'est sans elle que nous péririons. Les lignes qui suivent sont notre regard citoyen sur un pan important, fondamental même, de notre vie économique locale. Il est bien possible que d'autres personnes, y compris parmi celles vivant à Saint-Marcel, voient ces choses bien différemment de nous. Puissent-elles également se faire entendre si elles le souhaitent et si préparent en conséquence. En attendant, voici notre lecture livrée pour vous.

3.1. Les productions végétales

Les productions végétales occupent plus de 85 % du territoire municipal. Saint-Marcel-de-Richelieu se targue d'avoir deux spécialités locales à savoir la production de concombres pour les cornichons en pot et la production de gazon cultivé. Mais, dans les faits, ce sont les grandes cultures commerciales, et plus particulièrement celle du maïs-grain, qui occupent, et de loin, le haut du pavé. Tel que déjà mentionné, nos plus grosses entreprises exploitent des terres en dehors de Saint-Marcel alors que des entreprises de l'extérieur cultivent certaines de nos terres pour le même genre de productions commerciales dont le maïs-grain, surtout, pour ne pas dire presque exclusivement.

La nature-même de nos sols de surface loameux-sableux reposant sur un substratum argileux, lesquels sont à la fois fertiles et dotés d'une réserve en eau utile disponible, explique en bonne partie cette situation de fait. En effet, leur horizon de surface plus sableux permet la réalisation des travaux culturaux dans de meilleures conditions que celles prévalant dans les terres plus argileuses alors que la présence de limon et d'argile dans leur texture les rendent beaucoup plus intéressants à cultiver que les terres dites de sable profond. La grande planéité de nos terres facilite aussi grandement la mécanisation des opérations culturales et, on peut en questionner l'intérêt, le recours à des machines et équipements toujours plus gros.

3.1.1. Les grandes cultures commerciales

Sur nos 37 fermes enregistrées en tout début d'année 2006, la grande majorité d'entre elles (25) se déclarait spécialisée dans la production de grandes cultures commerciales dont, principalement, celle du maïs-grain (2 650 ha). Dans une bien moindre mesure, lorsque cela se trouve, on rencontre d'autres céréales comme le blé pour l'alimentation humaine (40 ha) et l'orge

(15 ha). Toujours dans les mêmes exploitations, on pratique aussi la culture de plantes protéagineuses comme le soya surtout (730 ha), et le haricot sec (200 ha).

Selon notre propre évaluation de la chose, la situation a été quelque peu différente lors de la saison de végétation 2006 avec plus de superficie en maïs-grain et moins en autres céréales, soya et haricot sec. Et il y a tout lieu de croire qu'il en sera de même pour la saison 2007 qui s'annonce compte tenu du prix élevé du maïs sur les marchés et de la mise en opération de l'usine d'éthanol, à Varennes.

3.1.2. Les cultures fourragères

En 2005, seulement 160 hectares servaient aux productions fourragères (foin de graminées (50 ha); foin de légumineuses (55 ha); maïs ensilage (20 ha)) et au pâturage (35 ha). C'était lorsque Saint-Marcel comptait encore quatre (4) fermes laitières alors qu'en début d'année 2007 nous n'en comptons plus que deux (2). C'est dire que les surfaces contributives pour la production de fourrages et celles requises pour les pâturages pourraient s'être réduites de moitié, grosso modo pour encore faire plus de place à la production du maïs grain.

3.1.3. L'horticulture maraîchère

Au chapitre des cultures maraîchères dites industrielles, nous avons la production de certains légumes de transformation sur des superficies relativement restreintes (185 ha, au total) dont les concombres destinés à l'une ou l'autre de nos deux salaisons locales (95 ha) et le maïs sucré (50 ha), le haricot (20 ha) et le pois (20 ha) destinés à la mise en conserve. Il y a tout lieu de croire que la situation se modifiera encore lors de la saison 2007, notamment pour ce qui est d'une superficie probablement réduite en concombres. On verra pourquoi un peu plus loin dans le texte, lorsqu'il sera question de notre industrie agroalimentaire.

Traditionnellement, beaucoup d'agriculteurs de Saint-Marcel et des environs de même que des propriétaires de grands terrains cultivaient des concombres sur des petites superficies et les récoltaient à la chaudière pour les mettre dans des poches et les livrer à nos centres de conditionnement. Il y a à peine une quinzaine d'années, la récolte manuelle de concombres permettait encore à plusieurs propriétaires terriens d'y trouver un bon revenu d'appoint de même qu'à de nombreux jeunes de la place d'avoir un emploi et un revenu durant l'été. Ce n'est plus le cas, désormais, car on a demandé aux petits producteurs de s'abstenir.

Au fur et à mesure de la modernisation des installations pour le tri, on a voulu faire affaire avec des producteurs opérant sur de plus grandes superficies avec des équipements de récolte plus sophistiqués et donc, capables de livrer avec des charriots-bennes des plus grosses quantités de produits pour assurer la rentabilisation des opérations. Cette nouvelle façon de faire trouve maintenant une forme de revers de la médaille du fait que les plus gros producteurs ne trouvent plus d'intérêt à continuer dans cette ligne compte tenu de l'affaissement des prix payés pour les gros concombres et de l'absence de demande pour le petit cornichon local qui constituait le marché le plus lucratif. Et tout cela trouve des répercussions dans plus d'un secteur d'activités.

Hormis cela, la production maraîchère à Saint-Marcel-de-Richelieu reste le fait exclusif d'une ferme d'agriculture biologique dont la spécialité récente réside dans la production de fines herbes

à être séchées et emballées sur place pour leur commercialisation après coup dans différents points de vente. Cette entreprise était membre du réseau des fermes d'agriculture soutenue par la communauté (ASC) mais, désormais, la production de légumes frais y a été ramenée sur tout juste quelques hectares. La lourdeur et la complexité des tâches à accomplir, la difficulté de pouvoir compter sur une main-d'œuvre à la fois régulière, qualifiée et relativement peu coûteuse de même que le faible niveau de soutien aussi bien technique que financier accordé à ce type d'activité expliquent pour beaucoup ce changement d'orientation.

3.1.4. Les pépinières et les gazonnières

Selon les données statistiques de 2005, un peu plus de 360 hectares seraient consacrés à la culture du gazon en plaques, chez nous. La réalité est certainement différente puisque notre entreprise spécialisée dans le domaine en cultive beaucoup plus dans les municipalités voisines de Saint-Aimé et de Saint-Louis qu'à Saint-Marcel même. Quoiqu'il en soit, il s'agit là d'une entreprise agricole et commerciale qui constitue un des principaux employeurs locaux pour notre population active avec ses quelque 5 employés permanents et 25 employés saisonniers.

Par ailleurs, Saint-Marcel comptait une pépinière commerciale d'une trentaine d'hectares (30 ha) qui, depuis quelques années déjà, a complètement cessé ses opérations. Cette entreprise qui se spécialisait dans la production de conifères et qui, en saison de production, pouvait engager jusqu'à cinq (5) personnes, reste toujours à vendre. Et il est fort possible que son acheteur éventuel ne poursuive pas dans le même genre d'activités étant donné le niveau de compétition qui préside dans ce domaine. Nous en voulons pour preuve les quelques petites expériences plus ou moins fructueuses qui ont été tentées à l'avenant sur quelques hectares dans notre municipalité et dans des municipalités voisines.

3.2 Les productions animales

Dans l'ensemble, les productions animales restent relativement peu présentes à Saint-Marcel-de-Richelieu qui ne compte officiellement que huit (8) élevages porcins, deux (2) élevages laitiers et trois (3) élevages de veaux. Il existe bien quelques autres petits élevages d'animaux d'espèces très variées sur le territoire mais qui, dans les faits, demeurent tellement modestes en nombre de têtes, soit quelques individus, dans le cas des moutons et des chèvres, à quelques dizaines d'individus, dans le cas des poules pondeuses et des poulets à chair, qu'il devient inutile de trop élaborer sur le sujet si ce n'est que pour faire valoir que cela nous fait quelque peu défaut.

En effet, les productions animales sont généralement plus génératrices d'activité économique dans les territoires où elles se trouvent. À l'hectare de terrain, comparativement aux grandes cultures commerciales très présentes chez nous, elles procurent un plus grand nombre d'emplois et des revenus bruts d'exploitation nettement supérieurs. Cependant, il devient de moins en moins aisé ou intéressant, c'est selon, de s'établir dans un quelconque « champ » de production animale, question du coût du quota dans les productions contingentées, des conditions difficiles du marché en d'autres, de problématique environnementale et de contestation populaire en d'autres encore. C'est vrai chez nous comme partout ailleurs au Québec comme tend à le démontrer ce qui suit.

3.2.1 La production porcine

De nos huit (8) entreprises produisant des porcs, deux (2) seulement pratiquent cette forme d'élevage sur une base indépendante à titre de naisseur-finiisseur, en gardant des truies, des porcelets et des porcs à l'engraissement au sein de la même exploitation. Les six (6) autres produisent des porcs destinés à l'abattage sur une base contractuelle, en entente avec différents « intégrateurs ». Présentement, aussi, il est question de deux nouveaux projets de construction de porcherie (pouponnière et engraissement) qui tardent à se réaliser pour toutes sortes de considérations d'ordre environnemental et/ou économique.

La situation qui prévaut chez nous, dans ce domaine particulier de la production animale, est la même que celle connue dans l'ensemble de la MRC des Maskoutains, de la Montérégie et du Québec au grand complet, pourrions-nous dire. Les difficultés et les inquiétudes sont grandes, notamment en regard du fameux dossier « Olymel », avec les fermetures annoncées de l'abattoir de Saint-Valérien-de-Milton et de l'usine de découpe de Saint-Simon. Chez les uns, cela a conduit à une remise en question de certains projets d'investissement et à la recherche de solutions alternatives pour s'assurer de la bonne poursuite des activités de leur entreprise. Chez d'autres, on va même jusqu'à songer à l'abandon, temporaire ou pas, de l'éventuel projet d'expansion quand ce n'est pas carrément à l'abandon complet des activités en cours.

Par ailleurs et de manière générale, la population marceloise est assez compréhensive pour ce qui a trait à la question des odeurs générées par les élevages eux-mêmes et par les épandages qui restent très printaniers et automnaux, chez nous, compte tenu du manque de surfaces herbagères. L'automne dernier, nous avons eu droit à une assemblée de consultation publique qui s'est fort bien déroulée, d'une manière très responsable et civilisée. Les quelques plaintes à caractère plus formel enregistrées jusqu'ici l'ont été lors des périodes d'épandage. Il demeure que beaucoup de personnes passent régulièrement des remarques « bien senties » lorsque le vent léger conduit l'odeur des porcheries jusque chez elles. Cependant, la municipalité n'entend pas, pas encore à ce jour du moins, se prévaloir de son droit de déterminer jusqu'à douze (12) journées d'interdiction d'épandage comme le prévoit le projet de loi 54 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les nouvelles techniques d'épandage ont contribué de manière très significative à l'amélioration de la situation en terme de cohabitation harmonieuse et d'acceptabilité sociale. Ici comme ailleurs en région, des toitures gonflables qui ont commandé de gros investissements chez certains éleveurs sont parties au vent. Il reste à mettre en place des technologies telles que des toitures fixes, des haies brise-odeurs, des matelas de paille flottant, la vidange des pré-fosses avec conduite du lisier dans le fond des fosses, des filtres sur les sorties d'air ou d'autres techniques efficaces pouvant aider à la réduction des odeurs inhérentes aux installations d'élevages que sont les bâtiments et les structures d'entreposage du fumier liquide.

3.2.2. La production laitière

S'il fut un temps où on trouvait des vaches pratiquement dans chacune des fermes, en 2005, on ne comptait plus que quatre (4) fermes laitières et, en début d'année 2007, il ne nous en reste plus que deux (2). Les raisons qui expliquent ce phénomène d'attrition sont les mêmes que celles données ailleurs : vieillissement des propriétaires, absence ou non intérêt de la relève potentielle, défaut de main-d'œuvre qualifiée, prix de vente du quota, etc. Si les règles du jeu ne changent

pas, il y a fort à parier que nous ne verrons plus l'établissement d'une nouvelle ferme laitière sur notre territoire tellement cela commande un investissement trop important.

Nos producteurs laitiers sont préoccupés au même titre que les autres producteurs québécois quant au prix du quota, d'un côté, lorsqu'il pourrait être question d'expansion et, d'un autre côté, quant aux discussions qui ont cours à l'international, c'est-à-dire à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), concernant notre formule de la gestion de l'offre qui reste contestée par certains pays exportateurs. Ils déplorent également la situation qui tient à l'importation de sous-produits et de produits partiellement transformés et au non respect des règles encore en place à cette enseigne.

3.2.3 La production bovine

Si tant est que nous puissions parler de production bovine chez nous, cette dernière se limite officiellement à trois (3) relativement modestes élevages de veaux. Deux (2) de ces derniers s'occupent du sevrage d'une centaine (± 100) de veaux pour générer un revenu familial d'appoint. Le troisième et principal est un élevage de quelque 350 veaux de grain qui, tel que planifié, se devait d'être plus important qu'il ne l'est présentement. Les conditions du marché et les prix variables souvent trop bas payés pour les veaux envoyés à l'encan font en sorte de retarder sérieusement tout projet d'expansion. Par ailleurs, on peut le deviner, la vente de veaux laitiers pouvant aller à l'embouche se limite à sa plus simple expression chez nos deux producteurs laitiers restants.

3.2.4 Les autres productions animales

Nous l'avons mentionné en tête de chapitre, les autres types de productions animales sont pour ainsi dire inexistantes à Saint-Marcel. Quelques personnes gardent quelques brebis (6) et des chèvres (10), quelques volailles à raison de 10, 20 ou 50 poulets de chair ou à raison de 10 à 20 poules pondeuses. Quelques personnes gardent également 2 ou 3 chevaux.

Conclusion

Évidemment, vu sous de tels angles aigus, les différentes facettes de nos réalités locales comportent toutes à leur façon des éléments susceptibles d'inquiéter sinon carrément déprimer qui que ce soit. Heureusement, nous ne sommes pas déprimés pour autant, certains et fiers que nous sommes de nos potentiels, de nos capacités et de notre ténacité. Nous préférons nous dire inquiets, certes, mais également suffisamment volontaires pour entreprendre les actions qui s'imposent, en commun accord avec nos entrepreneurs locaux, nos partenaires régionaux, les ministères et organismes concernés et notre population.

Les défis sont nombreux et de divers ordres. Ils existent de très importante manière au chapitre de l'économie et du développement local; nous pensons alors en terme de richesse collective et d'emploi à générer. Ils sont très présents, aussi, d'un strict point de vue social et communautaire; là, nous croyons en l'efficacité et l'effet bénéfique de l'entraide mutuelle. Et nous ne pouvons aucunement faire abstraction de cette puissante problématique environnementale qui nous interpelle jusqu'au plus profond de nous-mêmes; dans cette optique, nous songeons au legs à faire à nos enfants.

Toutefois, nous réitérons ici cette conviction que nous avons que, seuls sur le plan régional et laissés à nous-mêmes par les paliers supérieurs de gouvernement, nous risquons fort de nous enliser et de nous retrouver dans la mouise à plus ou moins brève échéance. Les petites municipalités rurales peuvent compter sur du personnel compétent mais pas en nombre suffisant pour relever tous les types de défis. Pas plus que sur des ressources matérielles et financières leur permettant de s'organiser directement à l'interne pour aller au fond des choses. Les nouvelles responsabilités qu'on ne cesse de leur confier et certains de leurs gros devoirs qui restent à faire commandent souvent des mises de fonds dont elle n'ont pas les moyens tout en convenant par ailleurs que le fardeau fiscal de leur citoyens est suffisamment lourd malgré un niveau de taxation relativement peu élevé.

Dans une municipalité peut-être par trop exclusivement agricole comme la nôtre, quand l'agriculture va, tout va. Mais quand l'agriculture se porte mal, Dieu sait comment et combien cela peut être lourd de conséquences. Pour nous, il est difficile d'en demander plus à des gens en difficulté financière ou migrant dans un corridor se faisant plutôt étroit. Notre production végétale est beaucoup de celle qui a connu les bas prix octroyés pour le maïs- grain au courant de la dernière décennie. Le haut prix récent est-il conjoncturel? persistera-t-il? Notre production végétale est aussi celle qui connaît les aléas de l'industrie « concombrière ». Notre production animale, quant à elle, repose beaucoup sur une production porcine aux prises avec à peu près tout ce qui peut exister de difficultés dans un tel domaine de production, qu'on parle de maladie, de pollution et d'odeurs, de contestation populaire ou de fermeture d'usine d'abattage et de transformation.

Tout dernièrement, soit le 7 mars dernier, après une rencontre portant sur l'aménagement (nettoyage et réfection, empièchement et engazonnement, etc.) de trois de nos principaux cours d'eau, nous avons eu l'occasion de discuter de tout cela avec des membres de notre petite communauté locale dont, principalement, des producteurs agricoles. Le moral des troupes n'est pas plus haut qu'il ne le faut, nous devons le reconnaître. Mais, dans l'ensemble, si les gens convenaient du constat général assez peu reluisant et se disaient franchement atteints à divers

degrés, ils convenaient également de l'intérêt de diversifier nos productions agricoles et nos activités de transformation. Il y a peut-être encore un peu loin de la coupe aux lèvres mais on peut tout de même parler d'un signe des temps. Non?

C'est pourquoi nous demandons de l'aide sans la quémander. Nous voulons que le gouvernement du Québec, qui est responsable des actions à mener en matière d'aménagement et de développement du territoire comme en matière d'exploitation des ressources du milieu, reconnaisse l'importance de soutenir également les milieux dont la vie et la survie dépendent de l'agriculture. Au même titre qu'il le fait pour les milieux dont la vie et la survie dépendent de la foresterie ou des pêcheries commerciales.

Bien sûr, la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu n'est peut-être pas aussi isolée que peut l'être une municipalité se trouvant loin sur la Basse Côte-Nord, au centre de la Gaspésie, au fin fond de l'Abitibi, dans le très haut de la Mauricie ou ailleurs en région très éloignée quand il est question de distance par rapport à un grand centre urbain. Mais Saint-Marcel-de-Richelieu a commencé depuis plusieurs années déjà à vivre des réalités sociales et économiques qui se rapprochent étrangement de celles trouvées dans certaines petites municipalités de régions dites périphériques.

Être situé quelque part entre Saint-Hyacinthe, Drummondville et Sorel-Tracy, c'est un peu comme être situé au centre de partout. Pour nous, il ne faudrait surtout que cela devienne comme être situé au milieu de nulle part.

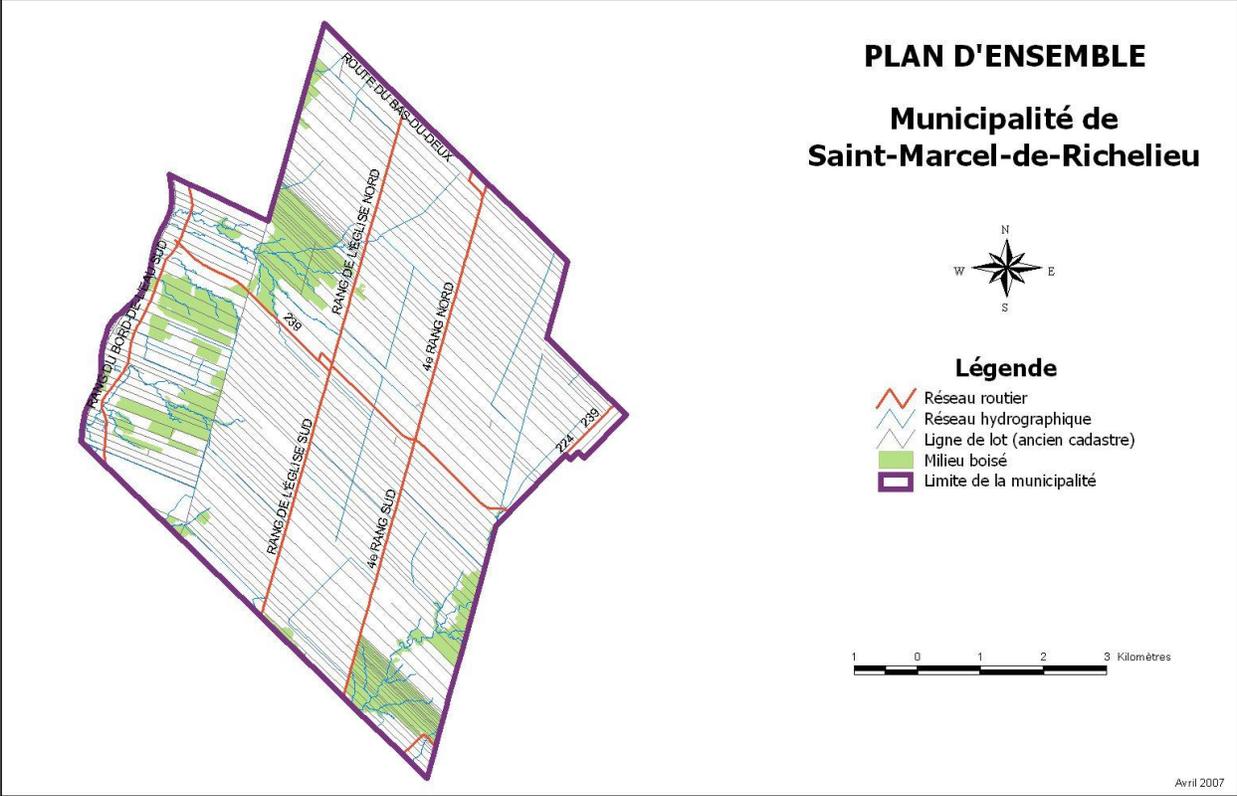
Annexe 1 Les cartes

- A1.1 Plan d'ensemble de la municipalité (cadastre ancien)
- A1.2 Plan d'ensemble de la municipalité (cadastre rénové)
- A1.3 Orthophotographie du printemps 2006
- A1.4 Carte pédologique
- A1.5 Carte écoforestière
- A1.6 Carte des affectations du schéma d'aménagement de la MRC
- A1.7 Orthophotographie de l'été 2000

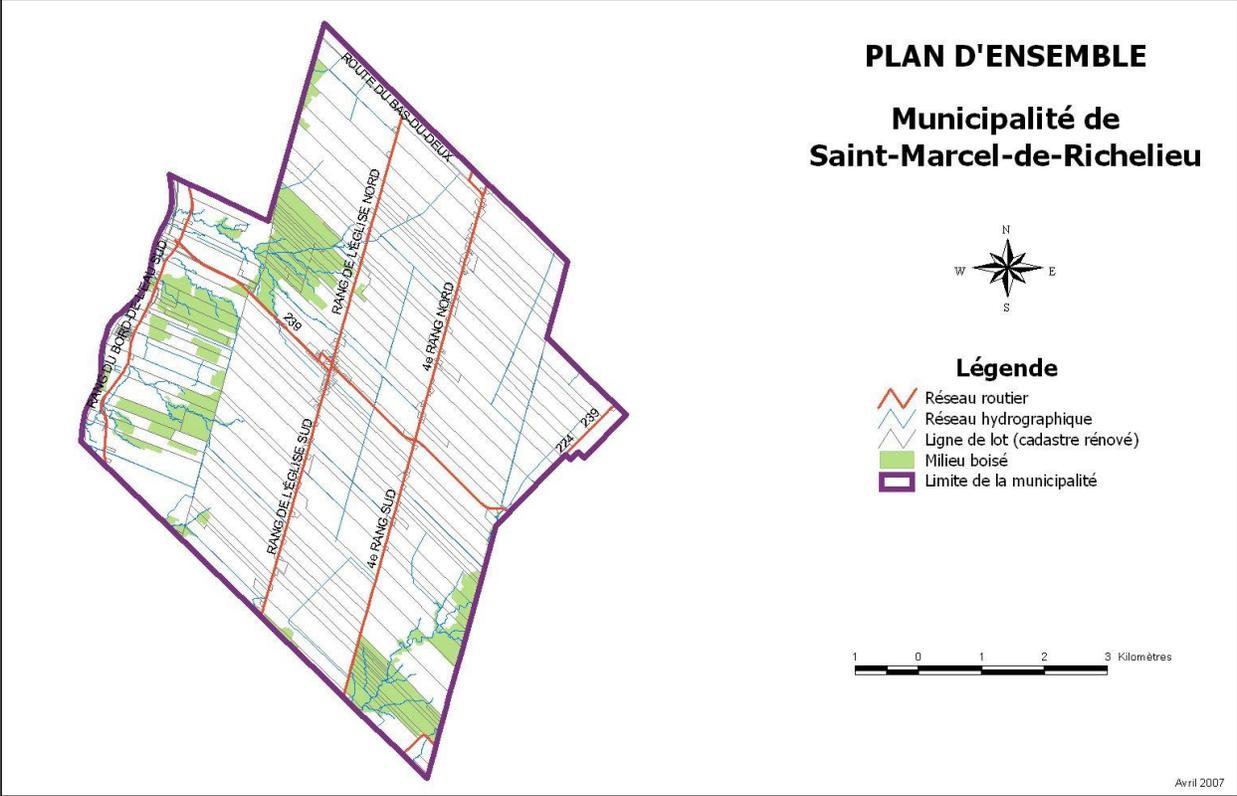
Annexe 2 Document de réflexion de 2003

« Notre développement local : une réflexion s'impose »

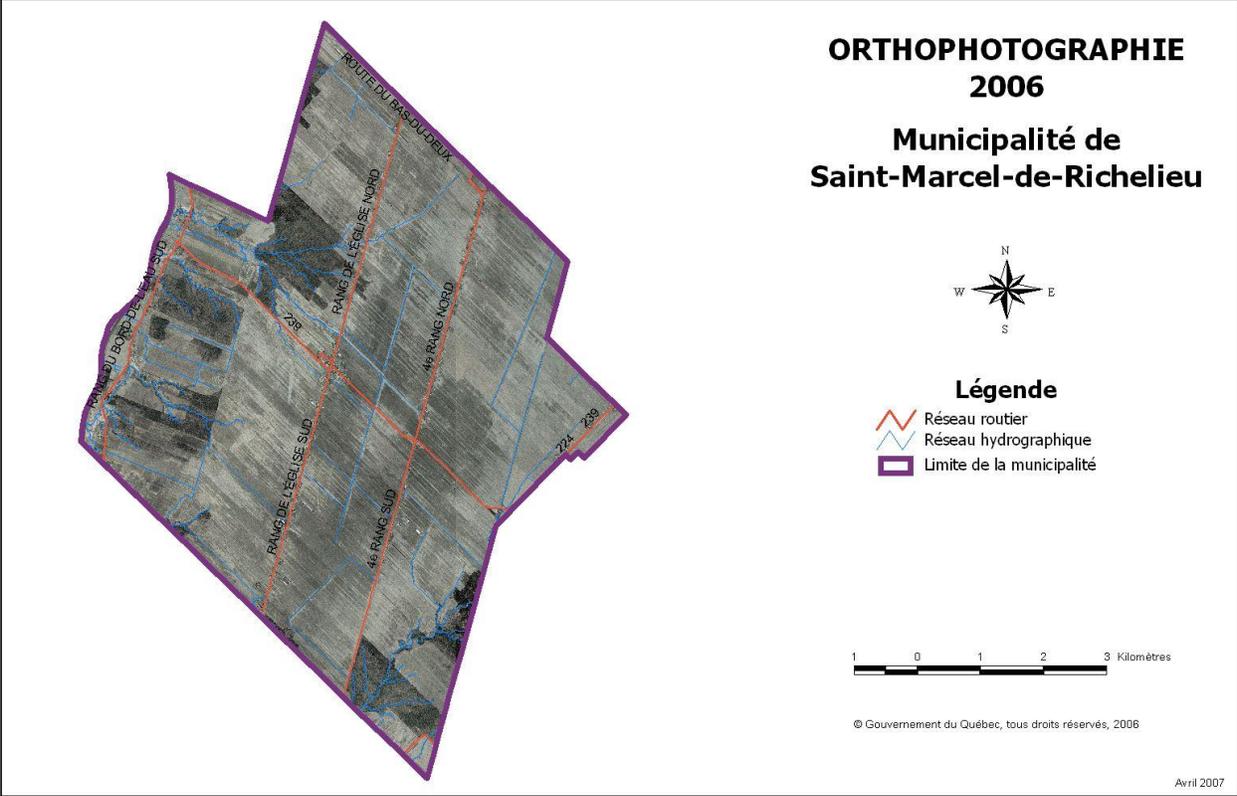
Annexe 1, Document A1.1
Plan d'ensemble de la municipalité (cadastre ancien)



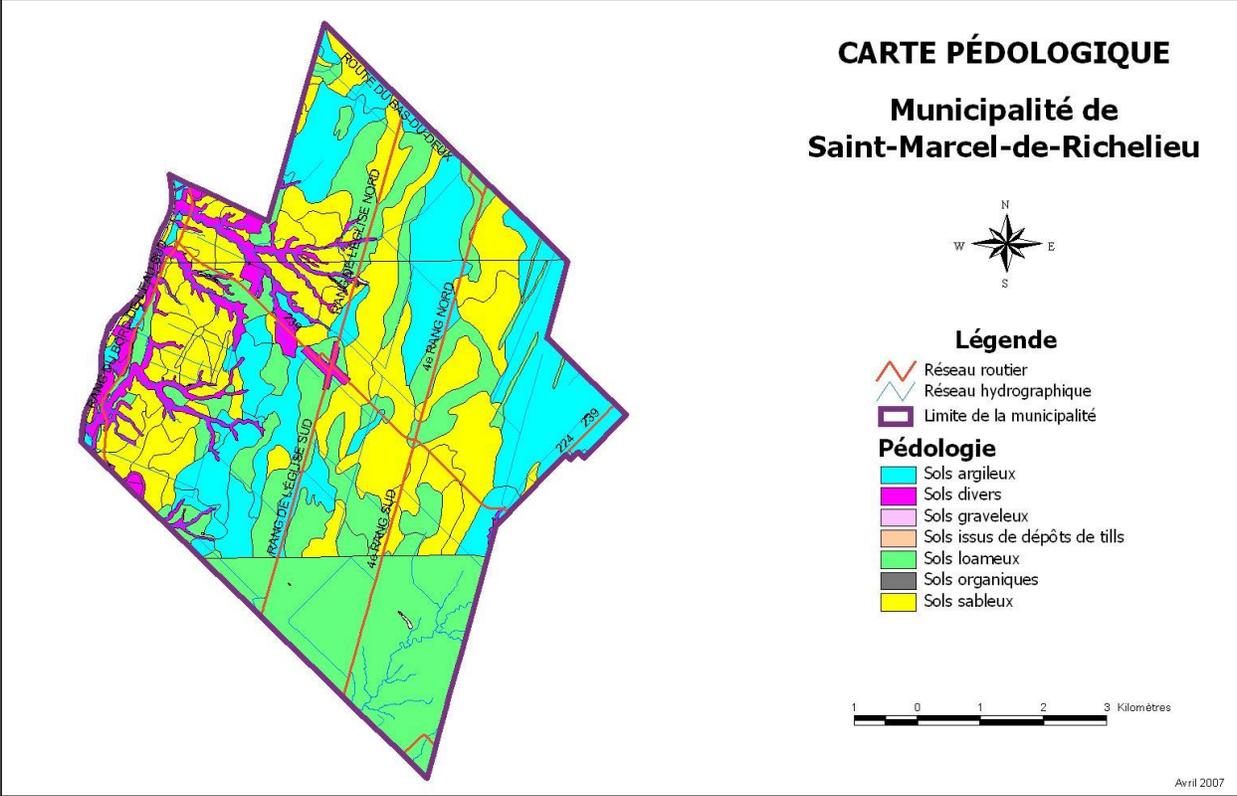
Annexe 1, Document A1.2
Plan d'ensemble de la municipalité (cadastre rénové)



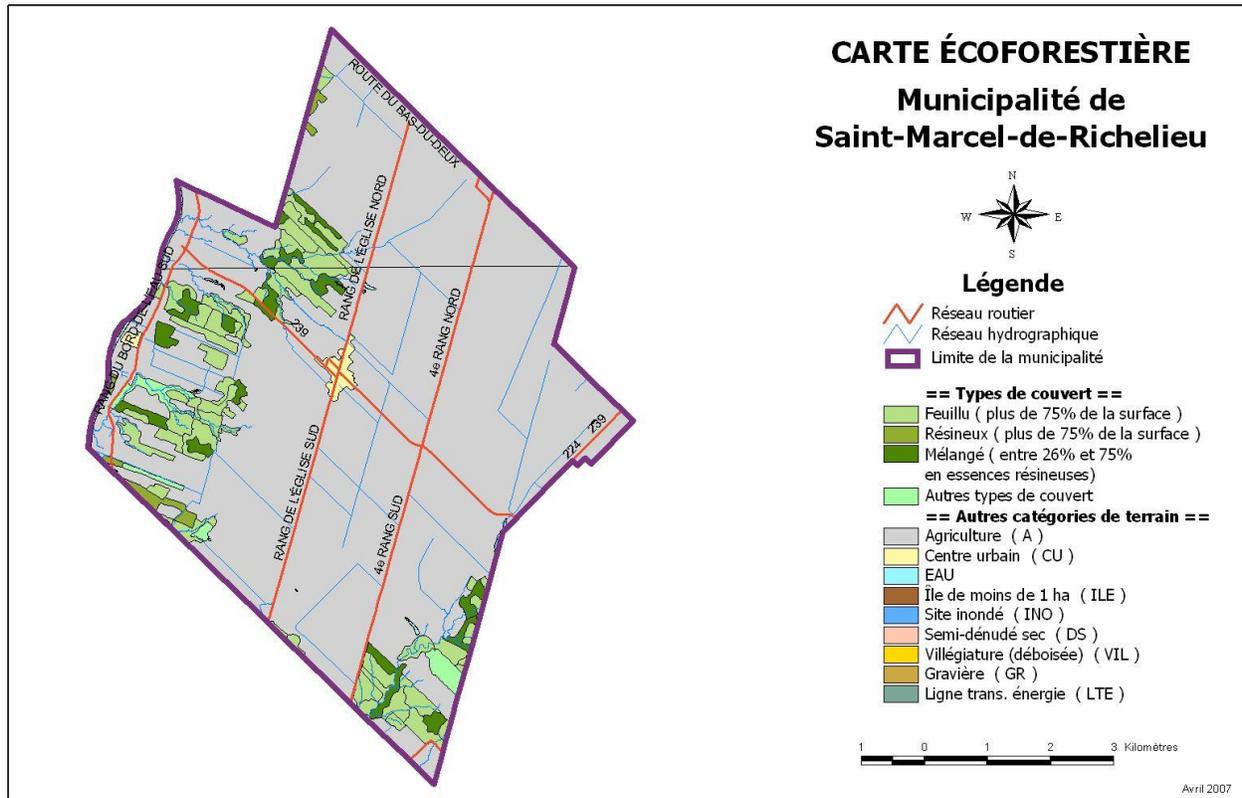
**Annexe 1, Document A1.3
Orthophotographie du printemps 2006**



Annexe 1, Document A1.4
Carte pédologique



Annexe 1, Document A1.5
Carte écoforestière



Annexe1. Document A1.7
Orthophotographie de l'été 2000



Annexe 2

Document de réflexion sur notre développement local (2003)

Note :

Comme il s'agit d'un document de présentation en format Power Point comportant de nombreuses photographies pour en imager le propos, le fichier numérique est trop « lourd » en octets pour être expédié par courriel.

La commission en recevra une copie papier en trois exemplaires par courrier ordinaire.